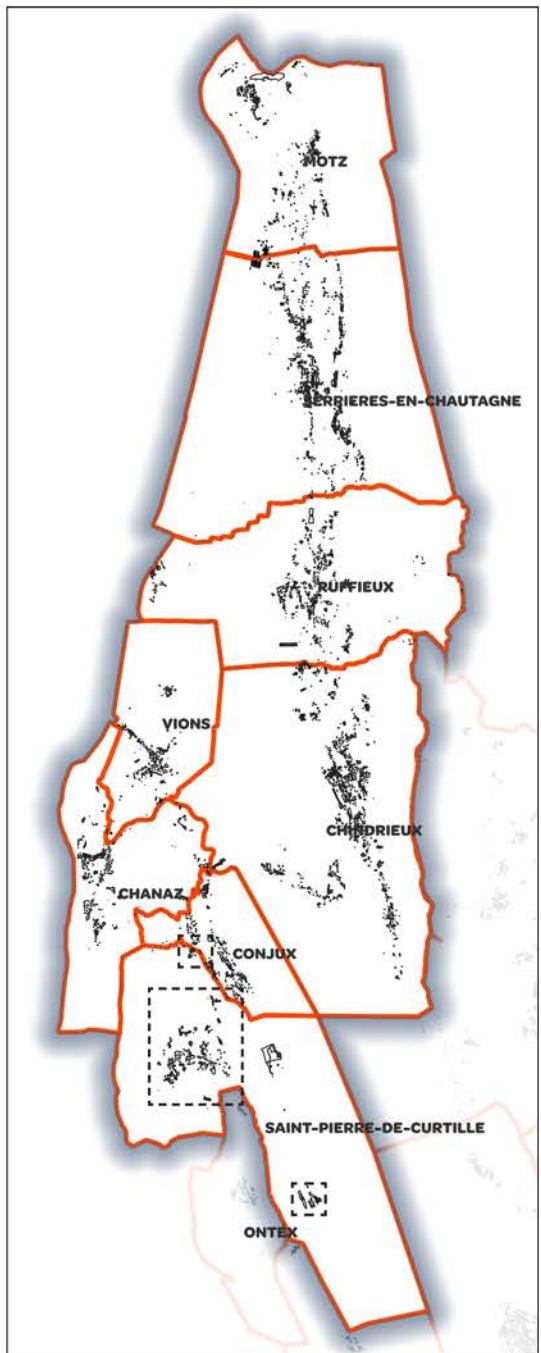


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAUTAGNE
Document graphique réglementaire
Plan de zonage - zoom



St Pierre de Curtille
Chef lieu / Semelaz /
Abbaye de Hautecombe -
SPC 02

Certifié conforme par M. le Président pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/03/2025 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
D. De Santis

Échelle : 1/2000

Procédures :

Élaboration :
- Arrêté le 25/02/2020
- Approuvé le 21/06/2022

Modifications et révisions :
 - Modification simplifiée n°1 du 25/03/2025
 - Modification n°1 version notification mai 2025

[illegible]